

# Une gouvernance pour les territoires transfrontaliers

De g. à dr. : Olivier Razemon, Jean-Marie Binetruy, François Maitia, Hans-Günther Clev, Nicolas Evrard, Etienne Blanc, Dominique Maillard, Joël Giraud, Rémy Jaquier.

La politique transfrontalière est un enjeu de tout premier ordre pour dix des vingt-deux Régions françaises. Parmi les 10 millions de Français qui résident à proximité d'un pays voisin, 330 000 personnes vont quotidiennement travailler de l'autre côté de la frontière. Se posent, pour elles, des questions de fiscalité, d'immobilier, de services, de santé, etc. Pour leur part, les chefs d'entreprises basées en France sont soumis à des problèmes de charges sociales qui nuisent à leur compétitivité face à la concurrence étrangère directe.



Si proches, mais si différents... En France, dix Régions et vingt-huit départements possèdent un espace frontalier, et 330 000 personnes se rendent quotidiennement de l'autre côté de la frontière. Plus seulement pour aller chercher ses cigarettes ou faire le plein d'essence. Non : pour travailler.

Les personnes qui s'adonnent à cette navette journalière y trouvent généralement leur compte, mais le phénomène a pris une telle ampleur que les pouvoirs publics recherchent des solutions (*lire page suivante*) pour rééquilibrer le paysage économique. Certes, tout n'est pas noir.

A preuve, deux exemples qui ont longuement été développés lors du congrès et qui entretiennent l'idée que les difficultés actuelles ne sont pas irréversibles : celui de l'hôpital de Cerdagne, dans les Pyrénées-Orientales, et celui du transport d'électricité en Europe, permettant de désenclaver les territoires de montagne.

Ils illustrent concrètement l'apport de la coopération transfrontalière mais ne font pas oublier toutes les insuffisances et tous les maux qui

« Passer d'une opposition transfrontalière à une coopération transfrontalière authentique et approfondie »

freinent le développement des territoires frontaliers français : charges sociales trop importantes, disparités fiscales, complexité du droit du travail, procédures de décision trop lourdes. Il s'agit donc maintenant de franchir une nouvelle étape en passant d'une opposition transfrontalière à une coopération transfrontalière authentique et approfondie.

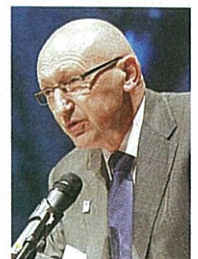
A Pontarlier, les élus de la montagne ont insisté avec réalisme sur les moyens à dégager pour en finir, pour de bon, avec les conflits d'intérêts mineurs qui empêchent tout partenariat efficace. Ils se sont prononcés pour de nouvelles règles et la désignation d'un ou plusieurs arbitres qui travailleraient main dans la main.

Pourquoi pas un de chaque côté de la frontière ? Surtout, la proposition du député de l'Ain, Etienne Blanc, d'une gouvernance, avec un secrétaire d'Etat dédié placé auprès du Premier ministre, a séduit. Notamment parce qu'elle viserait la construction de nouvelles relations transfrontalières sans que l'Etat éprouve le besoin de s'interposer sans cesse et à tous les niveaux. L'enjeu est de taille mais le temps presse.

## JEAN-MARIE BINETRUY

Député du Doubs

« D'un côté les résidences, de l'autre les finances »



« On dénombre 20 000 travailleurs frontaliers franc-comtois. Cela crée un certain nombre de contraintes : engorgement des axes de circulation, aspiration d'une main-d'œuvre qualifiée qui pénalise les entreprises françaises, délocalisations vers la Suisse, obligation de mettre en place des services adaptés, et un prix de l'immobilier qui flambe par rapport à d'autres régions rurales.

Mais il n'y a pas que des inconvénients à être frontalier. Si le Haut-Doubs est une région active et attractive, c'est parce que nous sommes un département frontalier. Je dirais même qu'en dépit de certaines distorsions, nous avons besoin des travailleurs frontaliers et que l'activité de la Suisse nous apporte beaucoup. Même si on a un peu l'impression que, de notre côté, il y a les résidences et, de l'autre, les finances. »



## Un rapport pour améliorer la coopération transfrontalière

Etienne Blanc, député de l'Ain, est coauteur, avec Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin, et Marie-Thérèse Sanchez-Schmid, députée européenne, d'un rapport au Premier ministre sur la politique transfrontalière.

« Afin de rendre la France plus compétitive sur ses frontières, nous pensons qu'il est nécessaire de doter les zones frontières de différents outils : système de capitalisation, garanties à l'innovation, etc. Il serait également opportun de définir des zones à statut spécial qui constituent la mesure la plus emblématique de nos propositions », soutient le député.

« Je m'explique : aujourd'hui, dans l'horlogerie, payer le même salaire à un ouvrier qualifié coûte 80 % de plus à un industriel français qu'à un industriel suisse ; entre 40 et 60 % de plus pour un cadre et entre 30 et 40 % de plus pour un ouvrier non qualifié... Ces zones à

statut spécial sont assez compliquées en droit mais l'Etat les a acceptées en 1949 sur l'aéroport Bâle-Mulhouse et il l'étudie pour le site Alzette-Belval<sup>(1)</sup>.

Prenons un autre exemple : les services dont on peut regretter qu'ils obéissent à des règles différentes de part et d'autre de la frontière. Lorsque l'on fait un schéma de service, il devrait être imposé à la puissance publique française (que ce soient les départements, les Régions ou l'Etat) d'inclure la zone frontalière et de prévoir pour celle-ci des services mutualisés de part et d'autre de la frontière. Nous proposons aussi que l'on puisse inclure une partie du territoire voisin dans les schémas d'aménagement.

Enfin, l'Etat et les collectivités sont insuffisamment organisés pour parler d'une seule voix, et d'une voix forte, avec les pays voisins. Il faut donc mettre en place une gouvernance. Entre la future réforme territoriale et la future coopération transfrontalière, qui en aura la charge ? Il pourrait, par exemple, y avoir un représentant de l'Etat référent par frontière. Le médiateur de la République aurait même tout intérêt à placer sur les zones frontières un représentant de la Médiation, lequel se ferait l'écho des problèmes particuliers qui se posent aux populations frontalières. »

(1) Zone frontalière franco-luxembourgeoise. Un groupement européen de coopération territoriale a été créé pour cette zone en 2010.



Etienne Blanc a présenté avec clarté les préconisations du rapport parlementaire.



### NICOLAS EVRARD

Secrétaire général de l'Association européenne des élus de montagne (AEM)

« Gommer l'effet frontière »

« De notre analyse des différents programmes interrégionaux transfronta-

liers et transnationaux, il est ressorti que, dans la plupart des cas, ces programmes étaient de bons programmes pour la montagne.

Ils ont beaucoup apporté en matière de développement local. Mais, après le cycle de vie du pro-

jet, qu'est ce qu'on fait ? A l'AEM, nous nous sommes dit : l'intérêt premier dans le transfrontalier est de gommer l'effet frontière.

Avec ce regard, nos territoires de montagne, traditionnellement considérés à la marge, redeviennent centraux, et c'est une vision qu'il faut faire partager aux décideurs européens, comme le fameux Groupement de coopération territoriale. »



## Avec KA-SAT, l'Internet par satellite atteint les sommets du haut débit

L'accès à l'Internet haut débit dépasse aujourd'hui la sphère professionnelle ou purement ludique pour devenir un outil de communication et de participation à la vie sociale et économique pour tous les citoyens.

En France, 18 millions de foyers sont connectés à Internet, chiffre en progression de 10% par an. Toutefois 500 000 foyers n'ont pas encore accès au haut débit. Et si la fibre promet d'atteindre le double des foyers d'ici un an, cela ne concerne que 1,5 millions de prises en zone urbaine. Quelles sont donc les possibilités pour les zones moins denses et à géographie difficile comme la montagne ?

Le satellite est aujourd'hui le seul moyen de fournir un service haut débit universel quelle que soit la zone de résidence de l'utilisateur. Aucun travail d'infrastructure n'est nécessaire car l'installation est individuelle, la parabole communique directement avec le satellite qui reçoit et émet le signal pour l'Internet, le téléphone et la télévision. Toute la zone couverte par le satellite bénéficie du même débit et de la même qualité de service.

Eutelsat a pris le pari de mettre la technologie satellitaire au service des collectivités et commercialise sa solution d'Internet haut débit par satellite Tooway™ dans 30 pays. Une étape décisive sera franchie fin décembre 2010 avec la mise en orbite de KA-SAT, satellite dédié à l'Internet 35 fois plus puissant que tous les satellites de communication en usage. Sur KA-SAT, le service Tooway™ atteindra 10 Mbit/s et pourra désenclaver plus de 200 000 foyers en France. Au-delà de KA-SAT, Eutelsat étudie la possibilité d'un satellite pour le très haut débit, capable de fournir l'Internet à 50 Mbit/s sur le territoire national.

L'Internet haut débit pour tous est désormais une réalité car Tooway™ est la solution fiable et évolutive qui comble les disparités d'accès au numérique partout en France.

